

COMPTE RENDU CAPD 16/05/17

Présents pour le SNUIPP FSU 37 :

Paul AGARD, Marie DANIEL, Simon DELAS, Véronique KLEIN, Christine GAUDIN, Christine GUILLON, Sophie METZINGER, Jacques ROBERT, Elise VEYRET

Déclaration du SNUIPP FSU 37 (lire Ecol'infos. Suite à notre déclaration M. l'IA-DASEN a apporté les réponses suivantes : l'IA est bien conscient des difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontés les enseignants, le protocole pour les élèves aux comportements difficiles est appliqué et un poste de conseiller pédagogique élèves aux comportements difficiles est à l'étude.

l'IA accepterait qu'un groupe de travail soit réuni pour définir les critères d'attribution des majorations pour les situations médicales et sociales (préparation du mouvement 2018)

Liste d'accès Conseillers Pédagogiques : les modalités du CAFIPEMF ont changé (la formation se déroule désormais sur 2 ans) : 2 collègues sont inscrites sous réserve de l'obtention du CAFIPEMF.

Congé de formation professionnelle : une collègue est en attente de la confirmation de sa formation, les autres ont maintenu leur demande. Un redoublement des crédits au niveau académique permet à une collègue supplémentaire d'accéder à sa demande, ce qui fait un total de 12 collègues obtenant un congé formation.

CAPEI E : 4 collègues sur liste supplémentaire partiront en formation CAPEI en plus des 4 collègues sur liste principale (CAPD du 9/03). Ces collègues obtiendront des postes lors de la phase d'ajustement.

Mouvement 2017

958 participants dont 626 mutés, 65% ont obtenu satisfaction, 106 collègues soit 11% restent sans postes

Majorations médicales et sociales :

38 collègues ont bénéficié d'une majoration (des points ont été accordés suite aux décisions du groupe de travail) et ont obtenu un de leurs vœux. Une attention particulière sera portée pour 4 collègues qui ont obtenu TD TRS et pour 1 collègue sans poste pour la phase d'ajustement.

Le SNUIPP FSU 37 émet plusieurs propositions pour le mouvement 2018:

- les entretiens avec les assistantes sociales (AS) ou le médecin de prévention devraient avoir lieu avant l'ouverture du serveur
- les avis devraient être portés à l'attention des collègues avant d'émettre les vœux pour le mouvement
- les AS et le médecin devraient être présents au groupe de travail
- la mise en place d'un groupe de travail rapidement pour faire le point sur les majorations de cette année et préparer la commission de l'année prochaine.

M. l'IA-DASEN accepte les deux premières propositions, refuse la 3ème et accepte de réfléchir à la dernière demande.

M. l'IA-DASEN nous informe qu'il n'y aura bientôt plus de médecin de prévention à la DSDEN, il faudra de nouveau s'adresser au

médecin de prévention du rectorat. Ce départ (non remplacé) mettra à nouveau les collègues du 37 en grandes difficultés. Nous intervenons en direction du Recteur.

> Points zone rurale : Le Snuipp FSU 37 demande une adéquation entre les communes de zone rurale et les ZRR. M. le DASEN accepte que ce travail soit fait en groupe de travail pour le mouvement... 2018!

> Libération de poste suite à CLD et congé parental : M. l'IA-DASEN rappelle que c'est une décision rectoriale qui a été discutée en groupe de travail. Le SNUIPP FSU 37 dénonce cette décision qui limite le droit des collègues en longue maladie et limite les congés parentaux alors que le ministère lance des campagnes nationales pour l'équité homme/femme. Nous avons souligné que ce cadrage n'est pas officiel puisqu'il ne s'agit pas d'une circulaire et nous avons voté un vœu pour demander l'annulation de ces notes départementales impliquant la perte des postes.

> Intégration des instituteurs dans le corps des PE : 2 personnes sont inscrites sur la liste d'aptitude.

> DIF : (désormais compte personnel de formation) 9 demandes cette année avec les mêmes règles que l'an dernier.

1) projet professionnel avec perspective de mobilité professionnelle nécessitant l'acquisition de nouvelles compétences
2) bilan de compétence et VAE.

500€ sont donnés par l'administration pour les bilans de compétences et VAE, et une participation financière à hauteur d'1/4 du coût de la formation est accordée pour les autres demandes.

> Postes adaptés : étudié au niveau Académique (réunion du 7 mai) 5 personnes poursuivent en Poste Adapté Longue Durée 2 sortent du dispositif et 6 entrées sont retenues.

> Allègement de service : Les postes sont gérés par le rectorat.

L'administration dit ne pas pouvoir nous communiquer les avis et les noms des collègues qui ont fait des demandes, sous couvert du secret médical, mais aussi parce que ces mesures n'ont pas d'impact sur le mouvement.

Le SNUIPP FSU est intervenu à nouveau pour dénoncer ce refus d'informer la CAPD et pour obtenir le nombre de demandes : 18 demandes connues par les services de la DSDEN.

L'IA devrait donner une réponse aux collègues individuellement. Mais nous n'en savons pas plus!

Cette situation est incompréhensible car en aucun cas nous ne demandons les situations médicales personnelles. Nous voulons simplement les noms et avis pour défendre au mieux les collègues: ce que nous ne pouvons donc pas faire!

L'argument avancé du secret médical mis en avant par l'administration ne tient pas car nous avons les listes pour les demandes de majorations médicales et les postes adaptés. Le second argument qui indique que les allègements n'ont pas d'impact sur le mouvement est faux aussi puisque des postes budgétaires sont bloqués pour ce dispositif et que les allègements ont un impact sur les postes TDTRS;

Des collègues vont donc obtenir leur allègement, certains nous solliciteront pour les

défendre mais quelques uns se verront refuser sans doute un droit sans pouvoir se faire défendre par leurs élus du personnel !

Ce point devra être abordé lors de la prochaine CAPD.

> Point d'étape du nouveau corps de psychologue scolaire créé par décret et note de service : il mars avant la fermeture du serveur les psychologues ont été informés par mail des deux options qui s'offraient à eux. A ce jour seulement 4 retours, des rappels seront faits avant la fin du mois. S'ils ne répondent pas ils seront détachés dans le corps de psychologue scolaire.

> Informations diverses :

crédits d'accompagnement éducatif : montant fixé par année civile (identique en 2017 et 2016) : 84 775,99€ l'Indre et Loire est le seul département dont le budget des écoles est plus important que celui des collèges. Un retard de versement des crédits en direction des écoles du SANITAS à Tours a été indiqué par l'IA.

INEAT EXEAT 25 demandes d'exeat, 64 demandes inéat., à ce jour. Les directives ministérielles demandent d'utiliser tous les titulaires présents sur tous les départements et d'équilibrer les entrées et sorties avec les autres académies. Le risque de ne pas accorder tous les exeat cette année est bien réel.

Conseiller Pédagogique élèves au comportement difficile : sa création sera à rediscuter après le bilan de rentrée.

TR ZIL et BD à la rentrée 2017 : rien ne change pour leur lieu d'affectation et leurs missions

berceaux PES, les informations ont été portées à l'attention des collègues directeurs après le mouvement. Le SNUIPP FSU 37 demande que cette information soit portée à l'attention de tous avant la fin de fermeture du serveur afin que les TDTRS puissent modifier leur mouvement.

Le SNUIPP FSU 37 demande que des temps partiels particuliers puissent être accordés pour raison médicale : par exemple en libérant une 1/2 journée. Dans le second degré près de 200 collègues ont un aménagement de leur temps de service sur la semaine. L'administration répond qu'une attention particulière sera portée à ces demandes.

Formation CAPEI sur une semaine à N-1 (au lieu de 3) semaine 22 et 23. Les stagiaires seront répartis en 2 sessions, la dernière semaine de stage libérée sera consacrée à des collègues en ULIS pour des échanges avec des services de soin. Pour l'année prochaine les formations CAPEI auront lieu par période de 3 semaines en septembre, octobre, janvier et avril.



CAPD 37 6 ELUS SUR 10 SNUippFSU

